



Votre **sécurité** est importante pour nous!



Nous vous proposons plus de **1000 articles** de sécurité et de protection individuelle.



www.carlroth.fr

www.carlroth.ch

Nouveautés et offres spéciales

Matériel de laboratoire
Life Science - Produits Chimiques

Contact France: Roth Sochiel E.U.R.L.

3, rue de la Chapelle - B.P. 11 - 67630 Lauterbourg
Tél: 03 88 94 82 42 - Fax: 03 88 54 63 93

info@rothsochiel.fr - www.carlroth.fr

Contact Suisse: ROTH AG

Fabrikmattenweg 12 - 4144 Arlesheim
Tél: 061/712 11 60 - Fax: 061/712 20 21

info@carlroth.ch - www.carlroth.ch



Le SIDIV, Syndicat de l'Industrie du Diagnostic *In Vitro* Plus de 35 ans au service de l'innovation diagnostique et de ses acteurs

Le 5 novembre dernier, M. Yves QUINCHARD, Président du Syndicat de l'Industrie du Diagnostic *In Vitro* (SIDIV), et Mme Elisabeth CAMPAGNE, Déléguée Générale, nous donnaient rendez-vous à Steenvoorde dans les Flandres pour visiter le plus grand site de recherche et de production européen de la société Bio-Rad, membre du SIDIV. Une unité immense, concentré de technologies et d'innovations, spécialisé en virologie et microbiologie... qui fête cette année ses 40 ans !

L'occasion, avant même de vous faire découvrir le site Bio-Rad, de vous présenter le SIDIV, fédérateur des acteurs du diagnostic *in vitro* depuis plus de 35 ans...

Une organisation fédératrice de la majorité des acteurs du diagnostic *in vitro*

Créé en 1977, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic *In Vitro* fédère la majorité des acteurs du diagnostic *in vitro*. Avec près de 80 sociétés adhérentes, il représente plus de 95 % du chiffre d'affaires de la profession, soit 1,76 milliard d'euros annuels. Ces entreprises conçoivent, développent, fabriquent et commercialisent les réactifs et les instruments nécessaires à la réalisation des tests de diagnostic *in vitro* (DIV).

L'industrie du DIV constitue l'un des maillons essentiels de la chaîne de soin. Elle permet d'évaluer l'efficacité d'un traitement et l'évolution de la pathologie tout au long de son histoire, en révélant par exemple les prédispositions à une maladie. Aujourd'hui, entre 60 et 70 % des décisions médicales font intervenir le résultat d'un test de diagnostic *in vitro*.

Le Syndicat a pour mission de défendre les intérêts réglementaires, économiques, moraux et l'éthique de la profession, et également de représenter ses Adhérents auprès des pouvoirs publics et des organismes publics ou privés nationaux ou internationaux. Cela se traduit par des actions concrètes autour de quatre directions :

→ Il fédère ses adhérents et fait émerger leurs attentes et leurs propositions, leur permettant d'être reconnus comme acteurs majeurs dans la prise en charge du patient et dans le système de santé.

→ Il réalise des opérations de communication globale sur le rôle central de l'industrie du diagnostic *in vitro* dans la gestion des soins.

→ Il garantit un service permanent d'information auprès de ses adhérents, particulièrement dans le domaine réglementaire en France et à l'international, et s'appuie sur le Syndicat Européen de l'Industrie du DIV, l'EDMA, dont il est membre.

→ Il intervient régulièrement au niveau des autorités de tutelles, siège au sein de nombreuses instances décisionnelles dans le domaine de la santé - telles que la Direction Générale de la Santé (DGS), le Comité Économique des Produits de Santé (CEPS) ou l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM)...- et participe à leurs différentes commissions

Un interlocuteur de référence des pouvoirs publics

Notoirement représenté au sein du Cofrac, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic *In Vitro* est régulièrement consulté par les autorités autour de la promulgation des projets de lois et textes réglementaires, la Haute Autorité de Santé (HAS), la DGCIS et du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Le SIDIV, enfin, développe et entretient des relations avec les autres organisations et syndicats du monde de la santé, notamment au sein de la Fédération Française des Industries de Santé (FéFIS), la Société Française de Biologie Clinique (SFBC), le Laboratoire National d'Essai (LNE), l'Alliance pour la Recherche et l'Innovation dans les Industries de Santé (ARIIS), mais aussi au niveau européen à l'European Diagnostic Manufacturers Association (EDMA) qui représente l'industrie européenne du diagnostic *in vitro*.

Au-delà de sa mission d'étude et de défense des intérêts de la profession, il s'engage au quotidien pour la reconnaissance du rôle stratégique de la biologie médicale dans toutes les décisions de santé.

Une équipe de permanents et des membres activement impliqués dans le fonctionnement du SIDIV

Le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic *In Vitro* est animé par un Bureau composé de onze membres élus pour deux ans, de commissions et groupes de travail ainsi que d'une équipe de permanents. Les adhérents se réunissent deux fois par an lors de l'Assemblée Générale au printemps et d'une réunion des présidents des industries du DIV à l'automne.



M. Yves QUINCHARD

Représentatif de la diversité du tissu industriel de par sa composition, le Bureau est l'organe de décision du Syndicat. Il est composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire Général, d'un Trésorier et de sept membres actifs.

Composition du Bureau SIDIV

Président : Yves QUINCHARD (Bio-Rad)

Vice-président : Christian PARRY (Diagnostica Stago)

Secrétaire Général : Christophe VERGNE (A Menarini Diagnostics)

Trésorier : Arnaud PLECHOT (Siemens Healthcare Diagnostics)

Membres :

Marc BERENDES (Abbott)

Denis ANDRIEU (bioMérieux)

Anne-Sophie DEGRYSE (Diagast)

Fabrice MASSON (Diasorin)

Isabelle BARBER (Ortho-Clinical Diagnostic)

Franck LEENHARDT (Roche Diagnostics)

Alain BAVEREL (Sysmex)

Les permanents :

Déléguée Générale : Elisabeth CAMPAGNE

Délégué Général Adjoint : Jean-Noël BOUILLON

Les permanents et membres du Bureau prennent tous une part active dans le fonctionnement du SIDIV. Ils peuvent participer aux différents projets définis par le Bureau ou animer des commissions et groupes de travail. Ces derniers, créés en fonction des attentes des adhérents du SIDIV, développent notamment les thématiques « Affaires Réglementaires », « Accréditation », « Ressources Humaines », « Services Clients », « R&D / Prod », « REACH », « Bio-marqueurs », « SLTO »...

Les adhérents

Les membres du Syndicat de l'Industrie du Diagnostic *In Vitro* sont répartis en deux catégories, conformément aux dispositions statutaires : les membres actifs et les membres associés.

Une société est considérée comme adhérent membre actif, si elle est :

→ Un fabricant français de dispositifs médicaux de DIV dont le siège social est en France ;

→ Un fabricant français de dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* dont la fabrication des réactifs constitue une partie substantielle de leur activité diagnostique

→ Une filiale française d'une société étrangère qui fabrique des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* à l'étranger ;

→ Un distributeur de dispositifs médicaux de DIV lorsque cette distribution couvre l'ensemble du territoire français métropolitain.

Une société est considérée comme adhérent membre associé, si elle est partenaire des sociétés de dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* en informatique de laboratoire, informatique de gestion, logistique, fabrication de matières premières, fabrication de produits semi-finis ou d'instruments, ou encore un sous-traitant ou distributeur régional.

Toutes les sociétés adhérentes au SIDIV s'engagent à respecter la charte d'éthique et de déontologie professionnelle du SIDIV...